

Rapport d'activité

Exercice 2023



Gpma

PRÉVOYANCE • MALADIE • ACCIDENT

TABLER DES MATIÈRES

03.

Le mot du Président

04.

Avant Propos

05.

La gouvernance

06.

Les mandats du CA

07.

Faits marquants

08.

La communication

09.

Bilan d'activité

14.

Annexes

LE MOT DU PRÉSIDENT



Jean-Marc DARRAS
Président de GPMA

Chères adhérentes, chers adhérents,

Depuis sa création, GPMA a à cœur de représenter vos intérêts dans les contrats d'assurance qu'elle souscrit, et d'apporter son aide à ceux qui en ont le plus besoin. C'est pour cela qu'en 2023, l'association a continué de déployer ses services d'entraide : le fonds d'entraide et la Garantie Aidants Familiaux.

L'année 2023 a été marquée par un renouvellement du Conseil d'administration avec un changement de présidence et l'arrivée de nouveaux membres bénéficiant d'une réelle expérience dans le vie associative et de l'assurance.

Toujours au plus près de ses adhérents, GPMA a continué de vous informer avec les fiches santé et les rendez-vous de la santé. Autour du thème : "Comment bien vieillir ?", les rendez-vous de la santé ont réuni près de quatre cents personnes. Un sujet qui vous a particulièrement intéressé et qui sera reconduit en 2024 dans de nouvelles villes.

Enfin, GPMA et Nos Epaules et Vos Ailes ont poursuivi l'opération Atout Soleil, avec le thème « Brisons le silence, Agissons contre les violences ». Le 5 décembre dernier, Atout Soleil a récompensé quinze associations qui œuvrent concrètement dans nos territoires pour prévenir les violences sexistes et sexuelles, familiales et conjugales, et identifier, protéger et accompagner les victimes pour les aider à sortir de leur situation mais aussi pour rebâtir leurs vies.

Solidairement à vos côtés.

Jean-Marc DARRAS,
Président de GPMA

AVANT PROPOS

GPMA est une association d'assurés, qui souscrit auprès de Generali et d'autres partenaires assureurs, des contrats santé et prévoyance.

Grâce à son réseau de solidarité, elle défend les intérêts contractuels de ses adhérents, leur vient en aide en cas de difficultés et leur apporte des informations régulières et documentées sur des sujets santé et prévoyance.

GPMA, Groupement Prévoyance Maladie Accident, est une association loi 1901 qui a été constituée le 12 septembre 1977, pour permettre la souscription de contrats collectifs en prévoyance et santé auprès du groupe Generali ou d'autres compagnies partenaires. A ce titre, elle est également régie par le Code des assurances.

Jean-Marc DARRAS est président de l'association depuis le 1er juin 2023.



GPMA, a pour mission de **représenter les intérêts des ses adhérents dans leurs relations vis-à-vis de l'assureur.**

Elle leur propose également des services complémentaires à leurs contrats d'assurance, appelé « services d'entraide ». Ils se composent d'un **fonds d'entraide**, à disposition des adhérents qui rencontrent de grandes difficultés financières, et de la **Garantie Aidants Familiaux**, pour les adhérents qui aident au quotidien un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie.

GPMA, via son site internet, informe régulièrement ses adhérents sur des **sujets santé et seniors**. Elle leur propose ponctuellement des **conférences** sur des sujets santé, partout en France.



LA GOUVERNANCE

Conformément à la loi du 15 décembre 2005 et ses décrets d'application, le Conseil d'Administration de l'association GPMA est composé pour plus de la moitié d'administrateurs indépendants et bénévoles.

A l'issue du Conseil d'Administration du 1er juin 2023, la composition du Conseil d'Administration est la suivante :

B U R E A U



Trésorier
Thierry LESCURE
Direction Réseau La France
Assurance Generali France



Président
Jean-Marc DARRAS
Retraité



Secrétaire
Thierry GAUDEAUX
Directeur commercial et
développement La Médicale

GENERALI

Eric LEMERCIER
Directeur des Réseaux
Salariés
Generali France

Karine GANGNEUX
Directrice Développement
Partenariat
Generali France

Thierry LESCURE
Direction Réseau La France
Assurance Generali France

Véronique DESTRUEL
Directrice RH
Europ Assistance

Laurence DELACOURT
Directrice Développement
Commercial des agents
Generali France

Hervé SAUZAY
Fondateur de
HSC Conseils

INDEPENDANTS

Diane HASSAN
Fondatrice et DG de
Accélé'actions

Gilles DAUPTAIN
Gynécologue
obstétricien

**Vincent
GAUTHIER**
Chef d'entreprise

Jacques BOEDEL
Avocat à la cour
d'appel de Paris

Jean-Marc DARRAS
Retraité

Laura LAUGHLIN
Conseil en
science de la vie

Monique ROLLAND
Conseil et
accompagnement
opérationnel et RH

LES MANDATS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors de l'Assemblée Générale du 1er juin 2023, le mandat de Madame Laura LAUGHLIN, Messieurs Jacques BOEDELIS et Gilles DAUPTAIN a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2025.

Monsieur Thierry FARMAN a informé l'Assemblée générale de son souhait de ne pas se présenter pour un nouveau mandat d'administrateur.

Monsieur Hervé SAUZAY a démissionné de son mandat de Président lors du Conseil d'Administration du 23 mars 2023. Monsieur Jean-Marc DARRAS a pris les fonctions de Président intérimaire au 23 mars et a été titularisé lors du vote du renouvellement du bureau lors du Conseil d'administration du 1^{er} juin 2023.

Lors de la prochaine Assemblée Générale, le Conseil d'Administration proposera :

- La cooptation de Diane HASSAN, suite au souhait de Thierry FARMAN de ne pas renouveler son mandat, pour un mandat d'administratrice indépendante de trois ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2025.
- La cooptation de Karine GANGNEUX, suite à la démission de Philippe MARTINEAU, pour un mandat d'administratrice de trois ans soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2025.
- La ratification de la démission de Philippe MARTINEAU en tant qu'administrateur GPMA.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE GPMA

En 2023, GPMA et son fonds de dotation Nos Epaules et Vos Ailes ont développé leurs actions en faveur des plus fragiles.

Retour sur deux de ces actions !

L'opération Atout Soleil :

Brisons le silence, agissons contre les violences

En France, 145 morts violentes au sein du couple ont été recensées par le ministère de l'Intérieur en 2022, dont 118 femmes. Chaque jour, près de 450 enfants sont victimes de violences sexuelles.

Le sujet des violences sexistes et sexuelles est malheureusement toujours au cœur de l'actualité. En 2023, afin de participer à la lutte contre les violences, l'opération Atout Soleil a porté le thème "**Brisons le silence, agissons contre les violences**". C'est autour de cette thématique que 15 associations ont été récompensées en répondant à trois sujets : faire de la prévention, identifier et protéger les victimes de violences.



Conférence animée par

Pr Eric BOULANGER

Médecin Gériatre, spécialiste de la médecine du vieillissement au CHU de Lille

Plus d'information sur le site www.gpma-asso.fr et auprès de votre conseiller Général.

GPMA

GPMA

Les rendez-vous de la santé, des conférences partout en France

Depuis 2021, GPMA organise pour ses adhérents des conférences gratuites animées par des experts santé dans toute la France. Le thème de cette année portait sur "Comment bien vieillir?". Ce thème a réuni plus de 400 personnes dans les villes de Rouen, Paris, Grenoble et Lille.

Vous êtes intéressé par les conférences mais ne pouvez pas y assister ? Rendez-vous sur le site de l'association où vous retrouverez toutes les conférences en vidéo : <https://www.gpma-asso.fr/rendez-vous-de-la-sante/>

LA COMMUNICATION

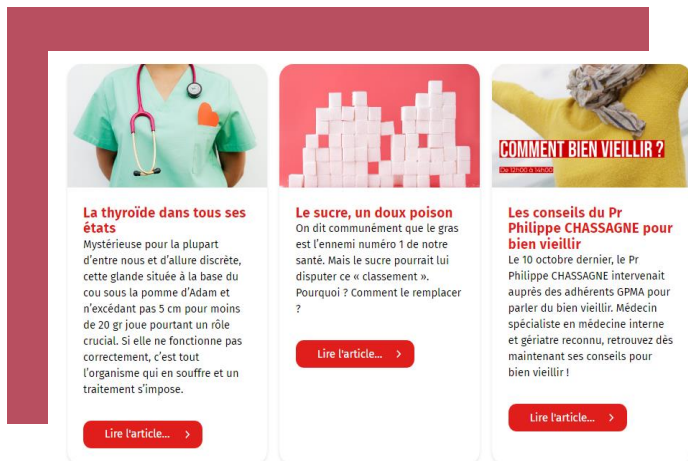
En 2023, GPMA a développé sa communication pour mieux informer ses adhérents sur les services mis à leur disposition par l'association :

Les fiches santé, des sujets santé tout au long de l'année

Depuis 2021, GPMA met à disposition de ses adhérents sur son site internet, des articles pour les informer sur des préoccupations santé quotidiennes.

Ces fiches sont rédigées et contrôlées par des professionnels de santé.

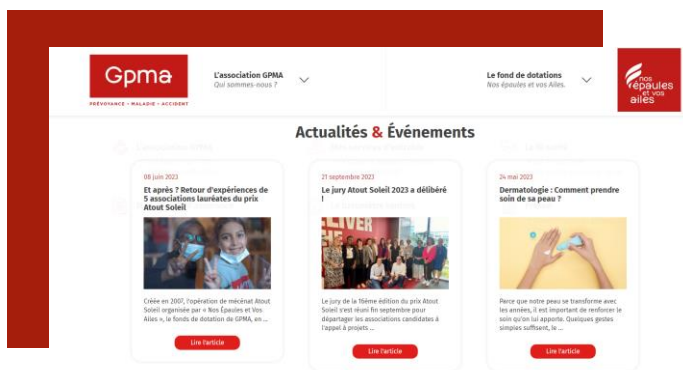
Retrouvez toutes les fiches santé sur le site de l'association : <https://www.gpma-asso.fr/fiches-sante/>



Le site internet GPMA fait peau neuve : une nouvelle page d'accueil pour plus de simplicité

En 2023, GPMA a entrepris de rénover la page d'accueil de son site internet.

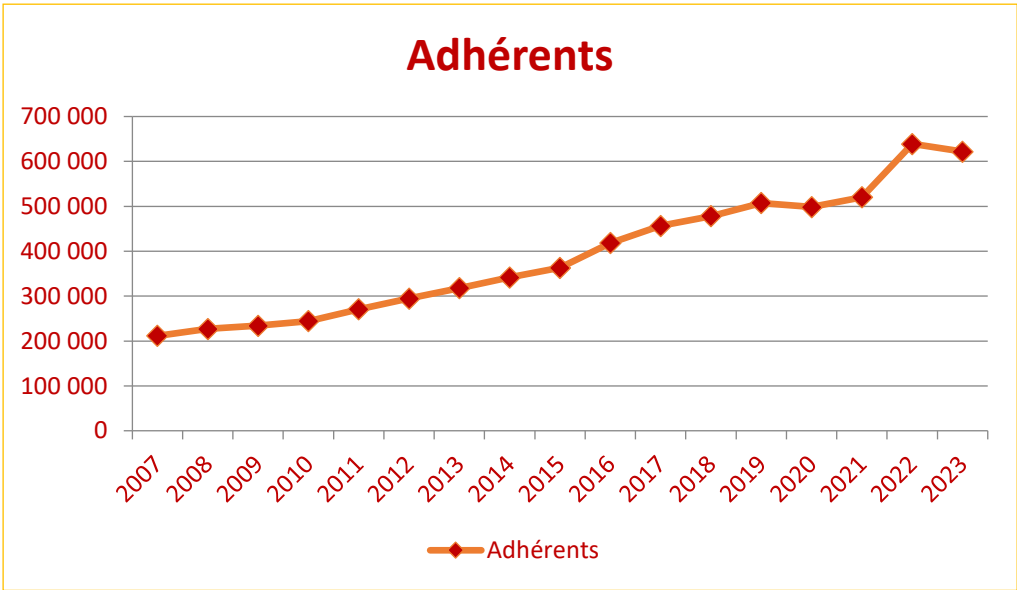
Plus accessible, plus simple, et plus épurée, vous pouvez désormais retrouver l'essentiel des actualités de l'association GPMA et de son fonds de dotation Nos Epaules et Vos Ailes dès la page d'accueil.



BILAN D'ACTIVITÉ

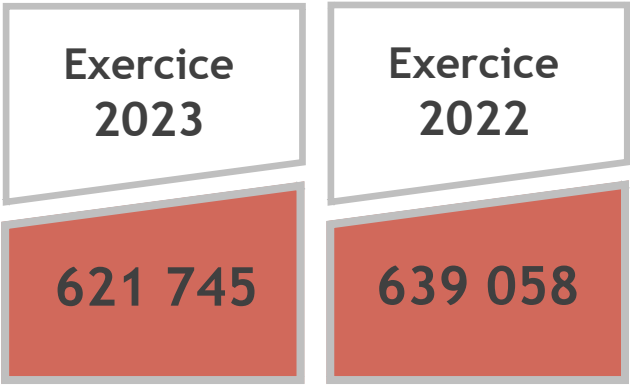
Au 31/12/2023, GPMA compte **621 745** adhérents en portefeuille (adhérents titulaires de contrats), soit *une baisse de 2,71 %* par rapport à l'exercice antérieur. En ce qui concerne le nombre d'adhérents actifs (adhérents cotisants), l'association en compte **401 169** en 2023 contre **421 280** adhérents actifs en 2022.

Concernant les contrats souscrits par l'intermédiaire de grands courtiers (partenariats), on compte 88 039 adhérents, soit une baisse de 11 % par rapport à 2022 (98 613) ; la proportion de ces contrats dans le portefeuille au 31/12/2023 est de 22 % contre 23 % en 2022.



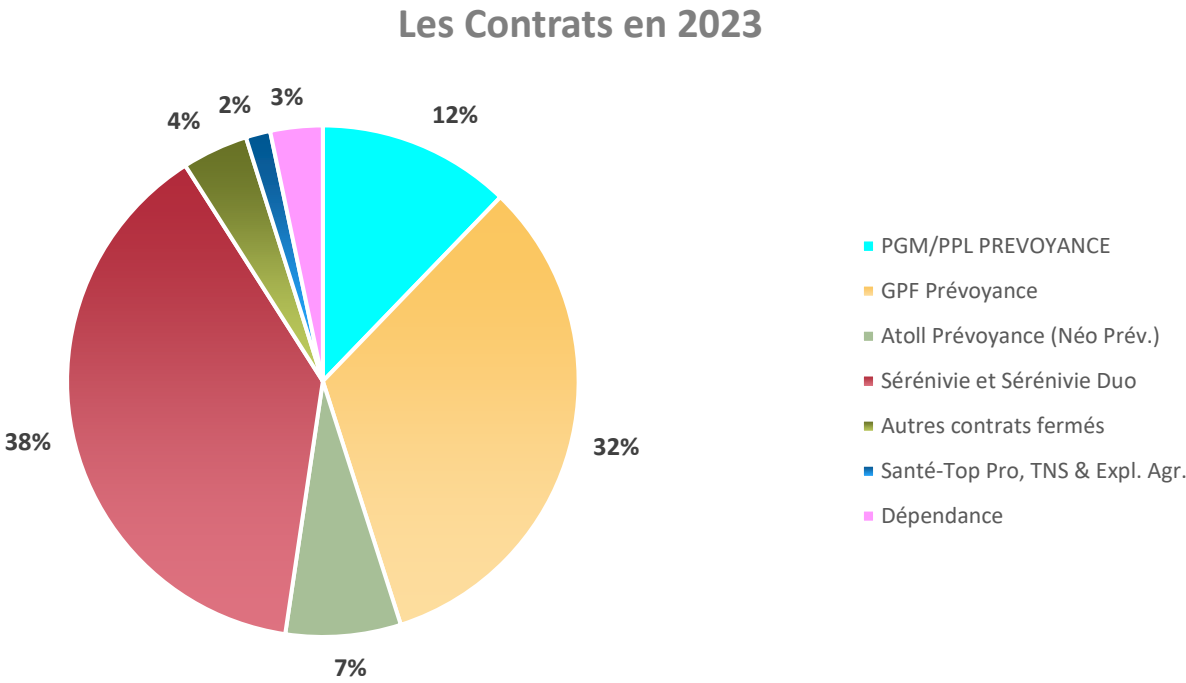
Exercice Nb d'adhérents *

2007	211 539
2008	226 920
2009	234 241
2010	244 235
2011	270 806
2012	294 473
2013	317 694
2014	341 638
2015	363 125
2016	418 239
2017	456 417
2018	478 230
2019	507 550
2020	498 553
2021	520 342
2022	639 058
2023	621 745

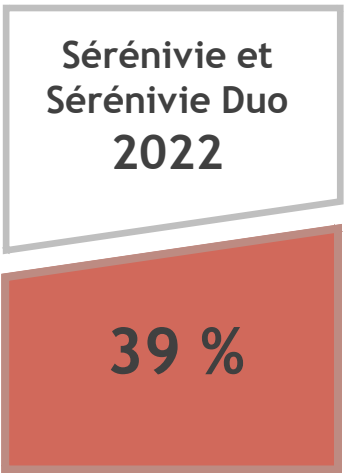
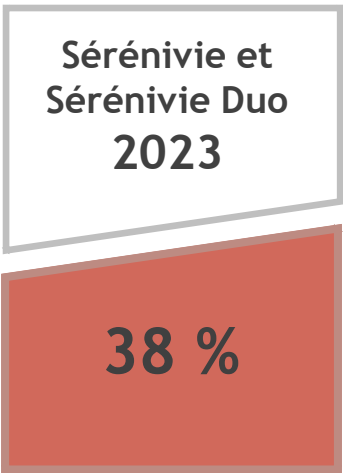


* En portefeuille

Les contrats

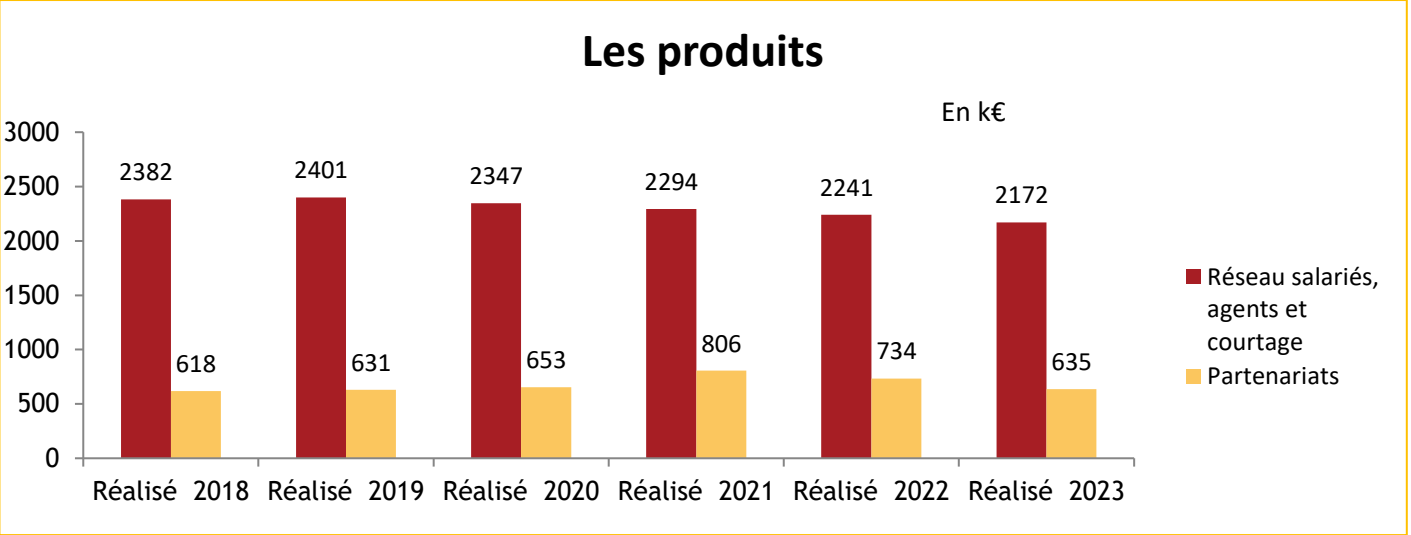


* En portefeuille



* Contrats conclus entre GPMA et l'Equité (ou Generali)
issus de partenariats avec des courtiers grossistes

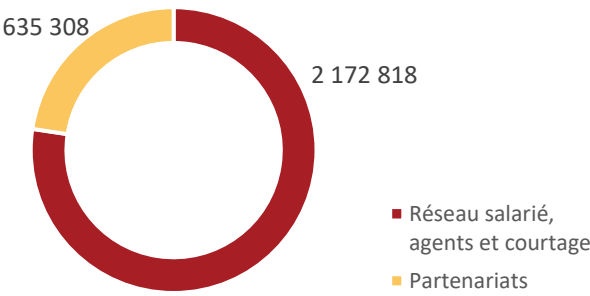
Les produits



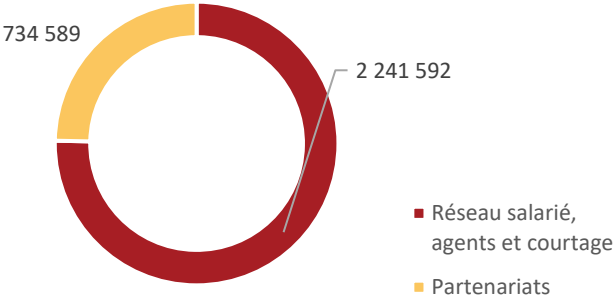
Ventilation des produits par réseaux de distribution (en €)

2023

2022



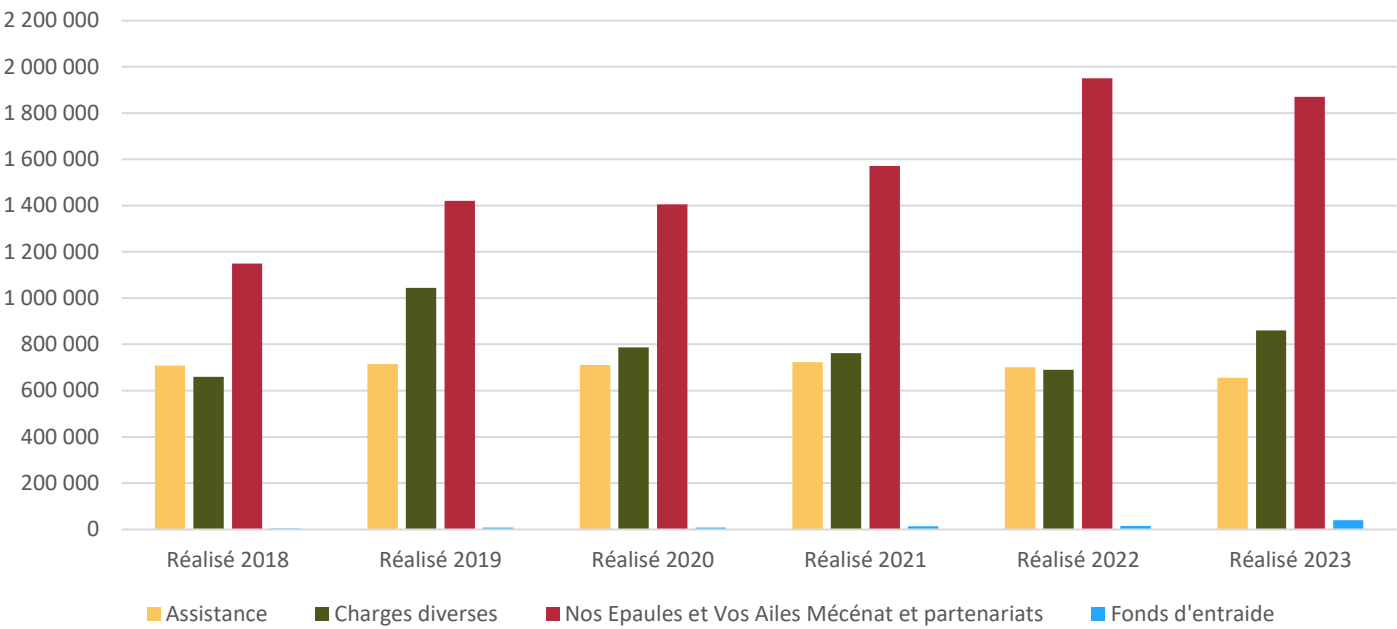
Réalisé en 2023 : 2 808 126 €



Réalisé en 2022 : 2 976 181 €

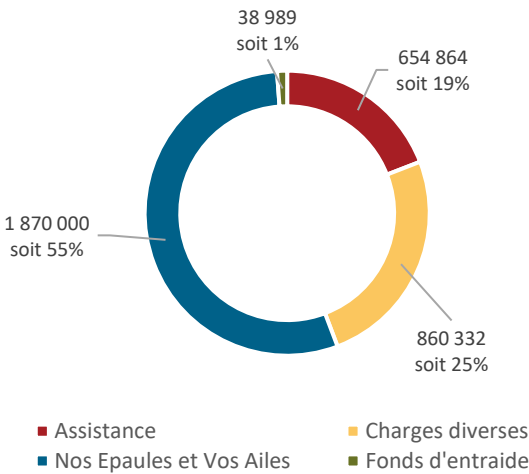
Evolution des charges 2018– 2023

Evolution des charges

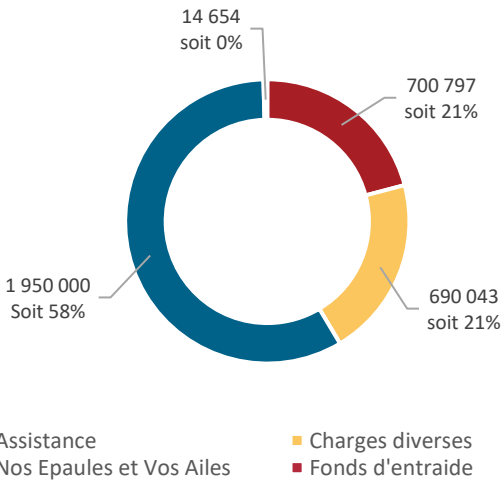


Ventilation des principales charges (en €)

2023



2022

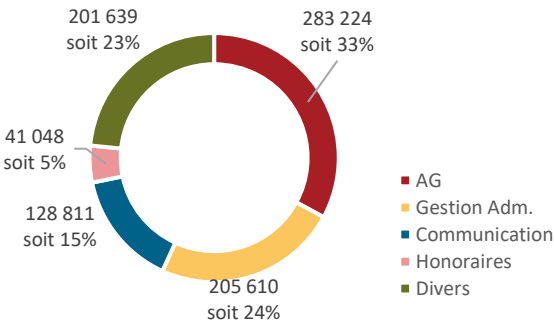


Charges globales 2023 : **3 355 494 €**

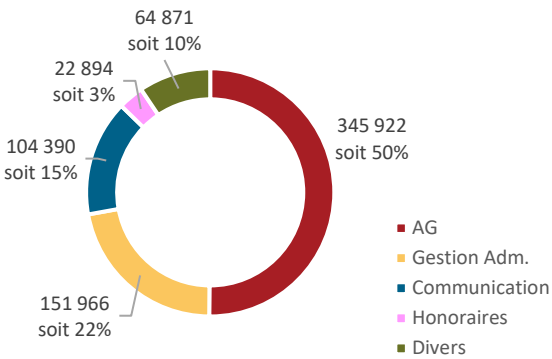
Charges globales 2022 : **3 070 335 €**

Ventilation des charges diverses (en €)

2023



2022



Réalisé en 2023 : 860 332€

Réalisé en 2022 : 690 043 €

Annexes N°1

Rapport sur les contrats & avenants

Récapitulatif des contrats et avenants signés en 2023 ou début 2024 pour ratification à l’Assemblée Générale du 03/06/2024

Nom du contrat	Numéro de contrat	Date d'effet
SANTEIS	AC 74080001 - AC 74082001 AC 74083001 - AC 74084001	01/2023
SANTE ZEN	191842	01/2023
SANTE ZEN FAMILLE	1918844	01/2023
IDEO SANTE	191741 - 191742	01/2023
SANTE SALARIE	191717	01/2023
SANTE SALARIE UIMM	191718	01/2023
LA PREVOYANCE PRO	189567 - 189568 191738 - 191739	01/2023
TNS SANTE SUP GENERALI (contrat socle et contrat surcomplémentaire)	1918589 - 191861 - 191865	01/2023
REGIME DE PREVOYANCE GERANTS MAJORITAIRES - Santé	191524	01/2023
REGIME DE PREVOYANCE PROFESSIONS LIBERALES - Santé	191527	01/2023
REGIME DE PREVOYANCE GERANTS MAJORITAIRES - Décès, Incapacité et invalidité	191522 - 191523 191846 - 191848	01/2023
REGIME DE PREVOYANCE PROFESSIONS LIBERALES - Décès, Incapacité et invalidité	191525 - 191526 191853 - 191855	01/2023
	190783 - 190784	01/2023

La signature de l’ensemble de ces contrats et avenants relève de la délégation de pouvoir consentie par l’Assemblée Générale au Conseil d’administration dans le cadre de l’article 12 des statuts et renouvelée tous les ans lors de chaque assemblée générale.

Le Conseil d’administration.

Les contrats

Les souscriptions à de nouveaux contrats

Il n’y a eu aucun nouveau contrat durant l’année 2023.

Les modifications apportées aux contrats existants

SANTEIS

Des modifications ont été apportées aux conventions SANTEIS numéro AC 74080001, AC 74082001, AC 74083001 et AC 74084001 existantes. L’offre SANTEIS est un contrat d’assurance santé à destination des Travailleurs Non-Salariés (TNS). La principale modification mise en place est l’encadrement du remboursement de la chambre particulière et du lit accompagnant pour les nouveaux assurés uniquement.

Les contrats ci-dessous ont bénéficié d’une augmentation des cotisations au 1er janvier 2023. La fourchette de ces taux va de 2,5% à 20%. Ces augmentations s’expliquent principalement par la mise en place de la réforme du 100% santé. En effet, les montants des remboursements au titre des contrats santé ont considérablement augmenté pour l’année 2022. On observe une forte augmentation de la fréquence de consommation en dentaire et en audioprothèse qui n’est pas compensée par une baisse de la consommation en optique.

Non du contrat	Numéros de conventions		Taux d'augmentation
<u>SANTEIS</u>	AC 74080001, AC 7082001, AC 74083001 et AC 74084001	Santé	9 %
<u>SANTE ZEN</u>	191842	Santé	5 %
<u>SANTE ZEN FAMILLE</u>	191844	Santé	20 %
<u>IDEO SANTE</u>	191741 et 191742	Santé	5 %
<u>Santé Salarié</u>	191717	Santé	12,5 %
<u>Santé Salarié UIMM</u>	191718	Santé	6 %
<u>LA PREVOYANCE PRO</u>	189567, 189568, 191738 et 191739	Décès, incapacité et invalidité	4 %
<u>TNS SANTE SUP GENERALI (contrat socle) et TNS SANTE SUP GENERALI (contrat surcomplémentaire)</u>	191859, 191861 et 191865	Santé	20 %
<u>Régime de Prévoyance Gérants Majoritaires</u>	191524	Santé	5 %
<u>Régime de Prévoyance Professions Libérales</u>	191527	Santé	5 %
<u>Régime de prévoyance Gérants Majoritaires</u>	191522, 191523, 191846 et 191848	Décès, incapacité et invalidité	2,5 %
<u>Régime de prévoyance Professions Libérales</u>	191525, 191526, 191853 et 191855	Décès, incapacité et invalidité	2,5 %
	190783 et 190784	Décès, incapacité et invalidité	20 %

Les résiliations apportées aux contrats

Il n’y a eu aucun contrat de résilier durant l’année 2023.



Relations Adhérents
75447 Paris cedex 09

